



Monsieur le Directeur Régional

Objet : Mobilité interne des agents de catégorie B et C

Monsieur Le Directeur,

Nous vous interpellons sur les conditions de mise en œuvre de la mobilité interne au sein de la direction régionale de Polynésie française (DRPF).

En sur effectif selon vos dires et après plusieurs appels à candidatures sur des postes en administration générale durant les mois de juillet, août et octobre 2018, pour des prises de postes effectives au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre de cette année, nous sommes scandalisés de savoir que pour toutes les candidatures déposées aucune d'elles n'a été retenues. Pire, vous avez pris parti de 'commander 'des catégories A au tableau de mutation national pour ces postes offerts à des agents C, B et B+ polynésiens. Les agents locaux en plus d'être restreint sur leur évolution de carrière doivent être également privés de mobilité interne ?!!!! A quel titre ?

Force est de constater qu'à la DRPF, vous abusez de votre autorité pour faire taire les droits des agents polynésiens au bénéfice d'agents expatriés non expérimentés au contexte territorial en plus des avantages financiers considérables au détriment du budget de l'État.

Notre syndicat SOLIDAIRES DOUANES, section de Polynésie-Française, dénonce votre dénigrement systématique des agents de catégorie B et C. Nous soulevons également l'obscurantisme de votre gestion des agents médicalement inapte au sein de la branche surveillance.

Aujourd'hui, nous réclamons du respect pour tous les agents polynésiens et des explications claires sur votre politique de mobilité interne.

Avec notre considération syndicale, nous restons à votre disposition.

Pour le bureau de la section de Polynésie-Française du syndicat 80LIDAIRES DOUANES

Le Secrétaire Général

M. Patrick PARAYR

Copie : Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie-Française.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes – section de Polynésie-Française